

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le huit décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire.**

Présents : Nathalie ARRIBAS, Laurent CASTERAN, Éliane CHAUVET, Pia CRIVELLARI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Théodore MASI, Claudine PINTON, Claude PLUMET, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Serge SENSAT, Louis-Jean SOUEIX.

Absents : Joël BAYLAC ; Virginie DOZ ; Pierre LAY ; Marie-Hélène LONGEAUX, procuration à Nathalie ARRIBAS ; Gilbert MARTIN.

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2011, Monsieur Laurent CASTERAN est nommé secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Budget Principal : Décision Modificative n°3	Jean-Yves DUCLOS
Budget Local Multiservices : Décision Modificative n°2	Jean-Yves DUCLOS
Local Multiservices : bail commercial	Jean-Yves DUCLOS
Biens de moins de 500 euros à inscrire en section d'investissement	Jean-Yves DUCLOS
Adhésion au programme A.C.T.E.S de l'Etat	Jean-Yves DUCLOS
Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement en 2012	Jean-Yves DUCLOS
Tarifs 2012	Pierre SAFORCADA
Extension du réseau d'eau quartier la Chapelle	José SANCHEZ
Travaux d'électrification	José SANCHEZ
Agrandissement du cimetière : demande de D.E.T.R à l'Etat	Claude PLUMET
Concours d'illumination des maisons	Pierre SAFORCADA
Compte-rendu des délégations du Maire	
Informations et questions diverses	

QUESTIONS BUDGETAIRES

Budget Principal : Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°3 du budget principal présentée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
012 - 64111	Personnel titulaire	1 000,00 €
TOTAL		1 000,00 €
Recettes		
013 - 6419	Remboursements personnel	1 000,00 €
TOTAL		1 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses		
23 - 2318	Travaux en cours	2 000,00 €
041 - 2151	Réseaux de voirie	126 791,00 €
op 27 - 21534	Réseaux d'électrification	-2 000,00 €
op 40 - 2183	Matériel	-1 500,00 €
op 58 - 2184	Ecole mobilier	1 000,00 €
op 58 - 2318	Ecole travaux	500,00 €
TOTAL		126 791,00 €
Recettes		
041 - 238	Avances versées sur commandes	126 791,00 €
TOTAL		126 791,00 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget 2010.

Budget Local Multiservices : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 du budget local multiservices présentée comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
20 2031	Documents	-340,00 €
23 2318	Travaux	340,00 €
TOTAL		0,00 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget local multiservices 2011.

Local Multiservices : bail commercial

Suite à la création du local multiservices, comme prévu il convient de signer un bail commercial 3/6/9 avec les épiciers actuels du village Monsieur et Madame Boussaïd ou la société les représentant, aux conditions suivantes :

- Objet : création épicerie boucherie charcuterie presse ;
- Surface du terrain : 2 100 m² ;
- Surface du bâtiment : 300 m² ;
- Loyer mensuel à compter du 1/03/2012 : 1 100 euros H.T soumis à la TVA ;
- Variation du loyer : révision chaque 1^{er} mars suivant la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE ;

- la Taxe Foncière et la Taxe sur les Ordures Ménagères seront répercutées sur l'exploitant (le preneur).

Oùï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer le bail avec le preneur précité.

Bien de moins de 500 euros à inscrire en investissement

Il est proposé au Conseil Municipal, en vertu de l'arrêté NOR/INT/B/02/00059C du 26 octobre 2002 l'inscription en section investissement du budget principal de l'achat suivant :

CHAISES « PONANT », Facture n°46413342 du 04/11/2011, fournisseur UGAP
MONTANT FACTURE : 426,85 euros H.T.

Oùï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition ci-dessus.

Adhésion au programme ACTES de l'Etat (dématérialisation du contrôle de légalité des actes)

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Il est proposé que les actes soumis au contrôle de légalité soient désormais télétransmis. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à un tiers de télétransmission. La société BERGER-LEVRAULT propose un service sécurisé d'échanges dématérialisés par Internet.

Son offre comprend principalement un certificat électronique (pour sécuriser et garantir la signature par l'autorité territoriale des actes transmis) et l'abonnement au service de télétransmission. Le coût annuel total serait de 224 euros TTC.

La mise en place de ce dispositif nécessite une formation des utilisateurs. Aussi le coût pour la première année serait majoré du montant de cette formation, soit au total de 606 euros TTC.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- de choisir pour ce faire, le dispositif B.L.E.S commercialisé par la société BERGER-LEVRAULT ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement en 2012

Afin de faciliter le fonctionnement de la Commune jusqu'au vote du budget primitif 2012, et conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011. Cette proposition porte sur les opérations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

OPERATION N°27	Réseaux divers	29 652,00 €
OPERATION N°40	Matériel	2 225,00 €
OPERATION N°58	Ecole	750,00 €
TOTAL		32 627,00 €

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater lesdits crédits en 2011.

Tarifs 2012

Locations de salle :

Il est proposé de reconduire les tarifs de location de salle fixés pour 2011 pour l'année 2012. A savoir, pour chaque salle :

LA SALLE POLYVALENTE avec 50 tables et 300 chaises maximum fournies sur demande, pour une capacité de 790 personnes maximum :

	VILLENEUVOIS		EXTERIEURS			
	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS ET AUTRES HORS ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS SANS PRIX D'ENTREE	ASSEMBLEES SPORTIVES (hors associations)	PARTICULIERS	ACTIVITES COMMERCIALES OU AVEC PRIX D'ENTREE
LOCATION	GRATUIT		107 €	77 €	305 €	183 €
ELECTRICITE	GRATUIT		20 €			
CHAUFFAGE			demi-journée : 54 € journée : 77 €	Frais réels (relevé de compteur)		
ENTRETIEN	GRATUIT		30 €			

LE REZ-DE-CHAUSSEE DE LA SALLE DES FÊTES DE QUARTIER A L'ANCIENNE ECOLE DE LA SERRE pour repas et réunions de 145 personnes maximum, avec tables et chaises sur place :

	VILLENEUVOIS		EXTERIEURS	
	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS ET AUTRES HORS ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS SANS PRIX D'ENTREE	PARTICULIERS ET AUTRES HORS ASSOCIATIONS
LOCATION	GRATUIT		305 €	
ELECTRICITE	GRATUIT		15 €	
CHAUFFAGE			35 €	

LA SALLE N°4 DU 2^e ETAGE DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE pour des réunions de 40 personnes maximum :

	VILLENEUVOIS	EXTERIEURS
LOCATION	GRATUIT	16 €

POUR TOUTES LES SALLES CONSIDEREES : les détériorations occasionnées lors de la location donneront lieu à leur remboursement par l'utilisateur de la salle. Ce dédommagement sera évalué aux frais réels, sur la base d'une facture établie par l'entreprise chargée des réparations ou des remplacements de matériel dégradé.

Le défaut de propreté de la salle constaté à l'issue de la location donnera lieu au remboursement des frais de nettoyage par l'utilisateur. Ce dédommagement sera calculé en fonction du temps nécessaire pour remettre la salle en parfait état de propreté, par tranche de 2 heures.

- 2 heures de nettoyage : 15 euros
- 4 heures de nettoyage : 30 euros
- Pour plus de 4 heures de nettoyage : 60 euros.

Le matériel loué (chaises et tables) ne sera pas acheminé par les services de la mairie jusqu'au domicile des utilisateurs ou vers tout autre lieu à leur demande (y compris une salle communale). La mairie préparera le matériel et le mettra à leur disposition, à charge pour les utilisateurs de venir le chercher sur le lieu d'entreposage.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs et les conditions de location des salles proposés.

Occupation du Domaine Public :

Il est proposé de reconduire en 2012 les tarifs 2011 pour occupation du domaine public à savoir :

COMMERCES AMBULANTS (camions d'outillage, etc...)		Forfaitaire : 30 €
FLORALIES	- Pépiniéristes, horticulteurs, fleuristes, maraîchers	Forfaitaire : 31 €
	- Autres participants (commerçants, exposants)	Forfaitaire : 16 €
VIDE- GRENIER	- Villeneuvois	Gratuit
	- Participants extérieurs	Le mètre linéaire : 2,50 €
MARCHÉ <u>ANNEXE DES MANIFESTATIONS</u>		Forfaitaire : 8 €
MARCHÉ		Le mètre linéaire : 2,50 €

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la reconduction des tarifs précités au montant indiqué pour l'année 2012.

Photocopies, publicité, repas des Aînés :

Les tarifs de 2011 pourraient être reconduits en 2012 à savoir :

			Tous publics	Associations
Photocopies	A4	L'unité pour documents administratifs noir et blanc fournis par la Mairie	0,18 €	Gratuit
		L'unité pour les autres documents	0,25 €	
		Plus de 10	0,15 €	
		Recto-verso	0,40 €	
	A3	L'unité	0,45 €	
Recto-verso		0,60 €		
Télécopies	ENVOI (appel + accusé de réception)	Appel national	0,50 €	
		Appel international	2,00 €	
	RECEPTION	Prix par page A4 imprimée	0,25 €	

Repas des Aînés offert aux Villeneuvois de plus de 60 ans organisé par la Municipalité au mois de décembre : il est demandé une participation égale au prix du repas aux personnes de moins de 60 ans, qui n'appartiennent ni au Conseil Municipal, ni à la Commission sociale.

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs précités au montant indiqué.

Cimetière :

Il est proposé de maintenir en 2012 les tarifs 2011 des concessions au cimetière actuel et au nouveau cimetière, ainsi que de la location du caveau provisoire, comme suit :

CONCESSIONS cimetière n°2 – 5 m²	
15 ans	75 €
Trentenaires	90 €
Cinquantennaires	155 €
Perpétuelles	265 €

CONCESSIONS cimetière n°3		
Durée	Petite concession 2,50 m²	Grande concession 5 m²
15 ans	50 €	85 €
Trentenaires	60 €	100 €
Cinquantennaires	110 €	175 €
Perpétuelles	200 €	300 €

LOCATION CAVEAU PROVISOIRE	
Pendant les 3 premiers mois	3 € / mois
Du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} mois	8,5 € / mois
Du 6 ^{ème} au 9 ^{ème} mois	13 € / mois
Du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	17 € / mois
A partir du 13 ^{ème} mois	82 € / mois

EMPLACEMENTS COLUMBARIUM (Tarifs pour 1 case de 4 urnes maximum)	
15 ans	160 euros
30 ans	300 euros

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs indiqués.

Cantine :

Le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public dispose que :

les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge (article 1), ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de la restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service (article 2).

Aussi, le prix du repas, inférieur au coût de revient, passera de 3 € à 3,05 € à compter du 1^{er} janvier 2012, ce qui correspond à une augmentation de 1,67 %.

Par contre le prix du repas pour adultes (enseignants, personnel communal) sera maintenu à 4 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition ci-dessus et décide que :

le prix du repas pour les élèves des écoles maternelle et primaire de Villeneuve-de-Rivière sera de 3,05 € à compter du 1^{er} janvier 2012,

le prix du repas pour les adultes sera maintenu à 4 €.

Garderie :

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir en 2012 les prix de 2011 pour la garderie, à savoir :

Matin de 7h30 à 8h50	0,48 € /heure
Soir à partir de 17h	0,48 € / heure
De 13h à 13h50 :	0,48 € (forfait)

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la reconduction des tarifs précités au montant indiqué.

Internet sur poste informatique public :

Sachant que le poste informatique ouvert au public à la mairie peut être utilisé par toute personne en faisant la demande et s'engageant à respecter le règlement d'utilisation du service :

- comme outil bureautique (logiciels Word et Excel, fonctionnalités liées)
- comme outil de navigation sur Internet (connexion ADSL, logiciel Internet Explorer)
- comme outil d'édition et d'impression de textes, graphiques et images (imprimante couleur et noir et blanc, papier blanc standard A4 fournis) ;

Il convient de fixer des règles d'utilisation permettant à chaque usager d'accéder à cette technologie dans les meilleures conditions matérielles, et pour une somme calculée en fonction des frais occasionnés par l'entretien du poste (cartouches d'encre, papier, etc.) et l'abonnement de la mairie à Internet.

Le règlement proposé indique la conduite à tenir par l'utilisateur pour une utilisation conforme et raisonnée du poste, dans le respect des autres utilisateurs ; il instaure des horaires de mise à disposition, une durée maximale d'utilisation quotidienne par personne, un tarif d'abonnement et d'impression de pages. Il devra être remis à chaque nouvel usager après paiement des droits.

TARIFS PROPOSÉS POUR 2012 (reconduction des tarifs 2011)

	VILLENEUVOIS	EXTERIEURS
ABONNEMENT MENSUEL	3 €	6 €
PAIEMENT A LA SÉANCE (1h maximum)	1 €	
IMPRESSION NOIR ET BLANC (papier fourni)	0,10 €	
IMPRESSION COULEUR STANDARD (papier fourni)	0,15 €	
IMPRESSION COULEUR TYPE PHOTO (papier fourni)	0,20 €	

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, entérine le règlement d'utilisation ainsi que les tarifs indiqués.

Vente de bois de chauffage :

Concernant la fourniture de bois de chauffage aux administrés lors de la période d'élagage, Il est proposé que le tarif pour 2012 soit maintenu à 23 € le stère comme l'année précédente.

Le recouvrement des sommes dues devrait être effectué par le Receveur Municipal comme l'année précédente.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la reconduction des tarifs au montant indiqué.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU CHEMIN DE LA CHAPELLE

Il est nécessaire de renforcer le réseau d'eau potable chemin de la Chapelle.

Le coût de cette opération est de 3 206,46 euros hors taxes.

Compte tenu de la participation du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, il reste à la charge de la Commune la somme de 2 244,52 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet,
- choisit le mode de financement par capital de la somme de 2 244,52 euros,
- autorise la signature de tout document utile au bon déroulement de cette opération.

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU BOULODROME

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'Avant Projet Sommaire des travaux suivants :

- Dépose du coffret de commande vétuste du boulodrome.
- Pose d'un coffret avec inter à clé sur la façade équipé de 2 contacteurs Bi 20A 230v pour 2 départs protégés.
- Dépose des 5 projecteurs vétustes.
- Pose de 5 projecteurs extensifs SHP 250W sur les mâts existants.
- Pour les 5 mâts : pose d'une platine sur le mât avec protection et reprise du câblage entre le coffret et le nouveau projecteur.

Le coût total de ce projet est estimé à 4 889 €.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 2 200 €.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet et décide de demander l'inscription de

cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 2 200 €

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE : DEMANDE DE D.E.T.R A L'ETAT

Vu l'augmentation de la population et la création de la maison de retraite, il est nécessaire d'agrandir la dernière section du cimetière, dite cimetière n°3. Il est également prévu, dans le cadre de cette extension, de créer des concessions plus petites de 2 places afin de s'adapter, par exemple, à la demande de personnes seules ou sans famille.

Le devis estimatif est de 107 650 euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention pour 2012 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, approuve le projet, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour 2012, et à signer tout document utile à cette fin.

CONCOURS D'ILLUMINATION DES MAISONS : ACHAT DE RECOMPENSES POUR LES VAINQUEURS

La commune organise un concours d'illuminations des maisons villeneuvoises. Un podium est prévu en début d'année prochaine (lors des vœux aux Villeneuvois) avec remise de récompenses aux trois meilleurs concurrents.

Les récompenses seraient les suivantes :

- 1^{er} prix : 2 forfaits découverte Balnéa de Loudenvielle pour un montant de 118 euros,
- 2^{ème} prix : deux repas à l'Hostellerie des Cèdres pour un montant de 80 euros,
- 3^{ème} prix : deux repas au restaurant Le Clos Bleu pour un montant de 60 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat de ces prix au montant indiqué.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'achat pour la commune des récompenses pour le concours d'illuminations 2012.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décision du 21/10/2011 : Emprunt Budget Local Multiservices Crédit Agricole n° T1K0A4019PR

Pour financer les travaux relatifs au local multiservices, le Maire a décidé de souscrire auprès du Crédit Agricole un emprunt long terme de **170 000 euros** aux conditions suivantes :

- | | |
|--------------------|--------------------------------|
| - Taux d'intérêt : | Index variable EURIBOR 12 mois |
| - Durée : | 20 ans |

Remplacement de la porte et du sas d'entrée de la salle polyvalente : demande de subvention au Conseil Général

La porte à deux vantaux et le sas d'entrée de la salle polyvalente doivent être entièrement remplacés.

Le devis estimatif se monte à la somme de 9 972 euros H.T.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention qui pourrait être effectuée auprès du Conseil Général.

Oùï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible au Conseil Général, et le charge de constituer le dossier afférent.

Informations diverses

Nathalie Arribas demande où en est le projet de CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole).

Jean-Yves Duclos répond : la compétence petite enfance sera exercée par la Communauté de Communes du St-Gaudinois à compter du 1^{er} janvier 2012. Les activités périscolaires, en l'espèce la garderie, seront gérées par la Communauté. La mise en place du CLAE sera opérationnelle à compter de la rentrée prochaine 2012.

En ce qui concerne le personnel communal, il sera mis à la disposition de la Communauté pour la part de travail relative la garderie. La Commune restera l'employeur et la Communauté remboursera les frais correspondant à la mise à disposition.

Séance levée à 21h55.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 8 décembre 2011, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 13 décembre 2011, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,
signé*

Jean-Yves DUCLOS.

CLÔTURE DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2011

Liste des délibérations prises par numéro d'ordre en séance :

N°ordre	OBJET
1	Budget Principal : Décision Modificative n°3
2	Budget Local Multiservices : Décision Modificative n°2
3	Local Multiservices : bail commercial
4	Bien de moins de 500 euros à inscrire en section d'investissement
5	Adhésion au programme A.C.T.E.S de l'Etat
6	Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement en 2012
7	Tarifs 2012 - Locations de salles
8	Tarifs 2012 - Occupation du domaine public
9	Tarifs 2012 - Publicité et photocopies
10	Tarifs 2012 - Cimetière
11	Tarifs 2012 - Cantine
12	Tarifs 2012 - Garderie
13	Tarifs 2012 - Poste Internet pour le public
14	Tarifs 2012 - Vente de bois
15	Extension du réseau d'eau quartier la Chapelle
16	Travaux d'électrification
17	Agrandissement du cimetière : demande de D.E.T.R à l'Etat
18	Concours d'illumination des maisons
19	Régie des Transports : nomination d'un directeur de régie
20	Porte d'entrée Ouest de la salle polyvalente : demande de subvention au Conseil Général

Vu le compte-rendu, les Conseillers :

Présents : Nathalie ARRIBAS, Laurent CASTERAN, Éliane CHAUVET, Pia CRIVELLARI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Théodore MASI, Claudine PINTON, Claude PLUMET, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Serge SENSAT, Louis-Jean SOUEIX.

Absents : Joël BAYLAC ; Virginie DOZ ; Pierre LAY ; Marie-Hélène LONGEAUX, procuration à Nathalie ARRIBAS ; Gilbert MARTIN.

Signatures :